

B2i Lycée - Adopter une attitude responsable
QUESTIONNAIRE DROIT ET INTERNET ¹

1) *Pourquoi faut-il citer le nom et les références d'une oeuvre lorsqu'on l'utilise ?*

.....
.....

2) *Quelle est la règle générale pour pouvoir utiliser librement une oeuvre dont l'auteur est encore vivant ?*

.....
.....

3) *A partir de combien de temps estime-t-on qu'une oeuvre appartient au « domaine public » (on peut l'utiliser librement si on cite le nom de son auteur et ses références) ? Cochez la bonne réponse.*

- 25 ans. 50 ans. 70 ans. 150 ans.

4) *Ai-je le droit de citer 2 phrases d'un roman de Daniel Pennac dans une dissertation de français ?*

- Oui. Non. *Pourquoi ?*

.....
.....

5) *Vous voulez télécharger un livre électronique de Baudelaire (ebook) sur Internet. En avez-vous le droit ? Pourquoi ?*

(Vous pouvez vous connecter au site <http://www.ebooksgratuits.com> pour vérifier la réponse).

- Oui. Non. *Pourquoi ?*

.....
.....

6) *J'ai repéré un article intéressant sur Internet. Que dois-je faire pour pouvoir l'utiliser ?*

- Je dois demander l'autorisation de reproduction à l'administrateur du Site Internet. Après son accord, je devrai aussi citer le nom de l'auteur et les références du document.
- Je peux utiliser cet article d'Internet tel quel sans aucune condition.
- Je peux faire un copié-collé de la moitié de l'article.

7) *Ai-je le droit de reproduire une photographie de Doisneau sur mon Site Internet ?*

- Oui. Non. *Pourquoi ?*

.....
.....

B2i - QUESTIONNAIRE DROIT ET INTERNET

- 8) *Je viens de visiter une exposition de photographies au Musée Saint-Germain d'Auxerre (« femmes photographes »). Je souhaite en faire un compte-rendu sur mon blog et en diffuser mes photographies préférées sous forme de diaporamas (galeries de photos). En ai-je le droit ?*
 Oui. Non. Pourquoi ?
-
-

- 9) *Je suis lycéen (élève de 1ère S) et je viens de créer un blog. Je souhaite y publier les photos de mes meilleurs amis. Que dois-je faire pour respecter la loi ?*
-
-

- 10) *Je suis passionné de musique. Pour pouvoir partager cette passion avec les autres, j'ai créé un site Internet. Ai-je le droit d'y diffuser immédiatement tous mes extraits de musique préférés ?* Oui. Non. Pourquoi ?
-
-

- 11) *J'ai monté un groupe de musique avec plusieurs copains. Ai-je le droit de diffuser sur Internet (vidéos sur Daily Motion ou You Tube) les morceaux que nous avons composés et interprétés ?* Oui. Non. Pourquoi ?
-
-

- 12) *Lisa a acheté un CD audio de son groupe préféré. Elle souhaite copier quelques titres dans son lecteur MP3. Est-ce autorisé et pourquoi ?* Oui. Non.
-
-

- 13) *Marc souhaite sonoriser une page Internet du site du Lycée avec un extrait de Beethoven? Est-ce autorisé et pourquoi ?* Oui. Non.
-
-

- 14) *J'adore les films de science-fiction. Ai-je le droit de diffuser les affiches et les extraits de mes films préférés sur mon blog ?*
 Oui. Non. Pourquoi ?
-
-

- 15) *Nous avons créé un film dans le cadre du Club Cinéma de notre lycée. Avons-nous le droit de le diffuser sur le Site Internet de notre établissement ?*
 Oui. Non. Pourquoi ?
-
-

B2i - QUESTIONNAIRE DROIT ET INTERNET

16) *Des élèves de 2^{nde} réalisent une exposition sur le thème de l'environnement. Pourront-ils publier certains de leurs panneaux sur le site du Lycée ?*

Oui. Non. *Pourquoi ?*

.....

.....

17) *Des élèves de 1^{ère}, qui travaillent sur le psychédéisme en TPE, ont choisi de créer un tableau (peinture) comme production. Peuvent-ils le reproduire ?*

Oui. Non. *Pourquoi ?*

.....

.....

18) *La documentaliste a acheté un logiciel encyclopédique (Universalis) pour le CDI. Il s'agit d'une version monoposte .*

- *A-t-elle le droit de l'installer sur tous les postes du CDI ?*

Oui. Non. *Pourquoi ?*

.....

.....

- *Peut-elle en faire une copie et la donner à l'administrateur du réseau pour l'installer en salle multimédia ?*

Oui. Non. *Pourquoi ?*

.....

.....

19) *La documentaliste a acheté pour le CDI un logiciel sur l'orientation (Planète Métiers). Il s'agit d'une version multipostes.*

Qu'a-t-elle le droit de faire avec ce logiciel ?

.....

.....

B2i Lycée - Adopter une attitude responsable

QUESTIONNAIRE DROIT ET INTERNET CORRIGE

- 1) **Pourquoi faut-il citer le nom et les références d'une oeuvre lorsqu'on l'utilise ?**
Parce qu'il faut respecter le droit d'auteur. Chaque auteur jouit d'un « droit de propriété intellectuelle » du fait de sa création.
- 2) **Quelle est la règle générale pour pouvoir utiliser librement une oeuvre dont l'auteur est encore vivant ?**
Il faut lui demander son accord écrit, citer son nom et les références de son oeuvre.
- 3) **A partir de combien de temps estime-t-on qu'une oeuvre appartient au « domaine public » (on peut l'utiliser librement si on cite le nom de son auteur et ses références) ? Cochez la bonne réponse.**
 25 ans. 50 ans. 70 ans. 150 ans.
- 4) **Ai-je le droit de citer 2 phrases d'un roman de Daniel Pennac dans une dissertation de français ?**
 Oui. Non. *Pourquoi ?*
Même si l'auteur est encore vivant, j'ai le droit de faire des citations courtes de ses textes à condition de citer le nom de l'auteur et les références de l'oeuvre.
- 5) **Vous voulez télécharger un livre électronique de Baudelaire (ebook) sur Internet. En avez-vous le droit ? Pourquoi ?**
(Vous pouvez vous connecter au site <http://www.ebooksgratuits.com> pour vérifier la réponse).
 Oui. Non. *Pourquoi ?*
Parce qu'il s'agit d'un auteur français qui est décédé depuis plus de 70 ans. Vous avez donc le droit de lire gratuitement son livre sur l'ordinateur.
- 6) **J'ai repéré un article intéressant sur Internet. Que dois-je faire pour pouvoir l'utiliser ?**
 Je dois demander l'autorisation de reproduction à l'administrateur du Site Internet. Après son accord, je devrai aussi citer le nom de l'auteur et les références du document.
 Je peux utiliser cet article d'Internet tel quel sans aucune condition.
 Je peux faire un copié-collé de la moitié de l'article.
- 7) **Ai-je le droit de reproduire une photographie de Doisneau sur mon Site Internet ?**
 Oui. Non. *Pourquoi ?*
Parce que, même s'il est célèbre, le photographe français Robert Doisneau n'est pas décédé depuis plus de 70 ans (Ses dates de naissance et de mort : 1912-1994).

B2i - QUESTIONNAIRE DROIT ET INTERNET CORRIGE

- 8) *Je viens de visiter une exposition de photographies au Musée Saint-Germain d'Auxerre (« femmes photographes »). Je souhaite en faire un compte-rendu sur mon blog et en diffuser mes photographies préférées sous forme de diaporamas (galeries de photos). En ai-je le droit ?*
 Oui. Non. Pourquoi ?
Il faut demander l'autorisation aux auteurs des photos.
- 9) *Je suis lycéen (élève de 1ère S) et je viens de créer un blog. Je souhaite y publier les photos de mes meilleurs amis. Que dois-je faire pour respecter la loi ?*
Par respect pour la vie privée et le droit à l'image, je dois demander l'autorisation à mes amis et à leurs parents s'ils sont mineurs.
- 10) *Je suis passionné de musique. Pour pouvoir partager cette passion avec les autres, j'ai créé un site Internet. Ai-je le droit d'y diffuser immédiatement tous mes extraits de musique préférés ?* Oui. Non. Pourquoi ?
Parce qu'avant toute diffusion, je dois demander l'autorisation aux auteurs, interprètes et à la Maison de production.
- 11) *J'ai monté un groupe de musique avec plusieurs copains. Ai-je le droit de diffuser sur Internet (vidéos sur Daily Motion ou You Tube) les morceaux que nous avons composés et interprétés ?* Oui. Non. Pourquoi ?
Parce que nous avons écrit et joué nous-mêmes ces musiques. Nous en sommes donc les auteurs et les interprètes.
- 12) *Lisa a acheté un CD audio de son groupe préféré. Elle souhaite copier quelques titres dans son lecteur MP3. Est-ce autorisé et pourquoi ?* Oui. Non.
Parce qu'une copie d'un support acheté en toute légalité est autorisée pour un usage personnel.
- 13) *Marc souhaite sonoriser une page Internet du site du Lycée avec un extrait de Beethoven? Est-ce autorisé et pourquoi ?* Oui. Non.
Parce que cet auteur est décédé le 26 mars 1827. Son oeuvre est donc librement utilisable si c'est Marc qui l'interprète.
- 14) *J'adore les films de science-fiction. Ai-je le droit de diffuser les affiches et les extraits de mes films préférés sur mon blog ?*
 Oui. Non. Pourquoi ?
Parce que comme pour toute oeuvre, il faut demander l'autorisation de l'auteur, la Maison de production.
- 15) *Nous avons créé un film dans le cadre du Club Cinéma de notre lycée. Avons-nous le droit de le diffuser sur le Site Internet de notre établissement ?*
 Oui. Non. Pourquoi ?
Parce que ce sont les élèves qui sont les auteurs (voire les interprètes) de ce film.

B2i - QUESTIONNAIRE DROIT ET INTERNET CORRIGE

- 16) **Des élèves de 2^{nde} réalisent une exposition sur le thème de l'environnement. Pourront-ils publier certains de leurs panneaux sur le site du Lycée ?**

Oui. Non. Pourquoi ?

Parce que cette exposition est leur travail. Ils en sont les auteurs. Ils ont de plus veillé à citer le nom des auteurs et les références des oeuvres qu'ils ont utilisés sur leurs panneaux.

- 17) **Des élèves de 1^{ère}, qui travaillent sur le psychédélisme en TPE, ont choisi de créer un tableau (peinture) comme production. Peuvent-ils le reproduire ?**

Oui. Non. Pourquoi ?

Parce que cette peinture est leur travail. Ils en sont les auteurs et les propriétaires.

- 18) **La documentaliste a acheté un logiciel encyclopédique (Universalis) pour le CDI. Il s'agit d'une version monoposte .**

- **A-t-elle le droit de l'installer sur tous les postes du CDI ?**

Oui. Non. Pourquoi ?

Parce qu'il s'agit d'une version monoposte : la documentaliste ne peut l'installer légalement que sur un seul poste du CDI.

- **Peut-elle en faire une copie et la donner à l'administrateur du réseau pour l'installer en salle multimédia ?**

Oui. Non. Pourquoi ?

Une seule copie à usage strictement personnel est autorisée par la loi. Ce n'est pas le cas ici, c'est donc interdit.

- 19) **La documentaliste a acheté pour le CDI un logiciel sur l'orientation (Planète Métiers). Il s'agit d'une version multipostes.**

Qu'a-t-elle le droit de faire avec ce logiciel ?

Ce logiciel est une version multipostes : il coûte plus cher car il comprend une licence établissement. La documentaliste a donc le droit d'en faire éventuellement une copie de sauvegarde pour le CDI et de l'installer sur tous les postes du CDI.